

## Article L6222-23 du Code du travail - Contrat d'apprentissage

Date de mise à jour : 14 Avril 2023

### Notre analyse

L'apprenti bénéficie des règles applicables à l'ensemble des salariés de l'entreprise dans laquelle il effectue la formation, si elles ne sont pas contraires à celles s'appliquant à sa situation de jeune travailleur en formation.

## Article L6222-23 du Code du travail - Contrat d'apprentissage

L'apprenti bénéficie des dispositions applicables à l'ensemble des salariés dans la mesure où elles ne sont pas contraires à celles qui sont liées à sa situation de jeune travailleur en formation.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Travail en sécurité des jeunes salariés : quels sont les travaux interdits ou réglementés?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Dérogations aux travaux interdits pour les jeunes travailleurs : précisions de la DGT

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Simplification de la réglementation relative aux jeunes travailleurs en matière de travaux interdits

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Comment faire ma déclaration de dérogation pour les travaux interdits aux apprentis mineurs ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)